



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 20 juillet 2023

Ouverture de la séance à 18h30 dans la salle de la pesée aux grains

Etaient présents :

François Armengaud, Olivier Crone, Annick Fourquet, Nadya Louafi, Jean-Paul Manaud, José Moralès, Sylvain Papazian, Régis Serdin, Patrick Timbart.

Absent avec procuration :

Gérard Demay a donné procuration à Paulette Fourcade

Secrétaire de séance :

Nadya Louafi

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 13 juin 2023
2. SDE09 : travaux d'éclairage public : remplacement de vieux appareils à l'entrée du village
3. AFP : lancement de la procédure de création pour une durée de 15 ans
4. Cantine scolaire : changement de prestataire de service pour la confection de repas
5. Nouveau tarif du repas (4.60 € pour les enfants, 5.60 € pour les adultes)
6. Participation de la commune à hauteur de 50 % du prix des repas des enfants
7. Changement de lieu de la prise des repas : bâtiment « Bamalou »

Questions diverses



CASTILLON EN COUSERANS

LE COEUR PROTÉGÉ DES PYRÉNÉES

1. Approbation du compte rendu du 13 juin 2023

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

2. SDE09 : travaux d'éclairage public : remplacement de vieux appareils à l'entrée du village

Travaux d'éclairage public : 15 100 €

Conseil départemental	7 500 €	50 %
SDE 09	4 580 €	30 %
Commune	3 020 €	20 %

Projet validé, mais demande d'éclaircissement sur la nature exacte des travaux : nombre, emplacement.

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

Programme d'électrification rural du SDE pour une valeur de 161 100 €, le syndicat absorbant en totalité la part revenant à la commune.

Déplacement du transformateur boulevard Paul Laffont derrière le foyer.

Renforcement BT s/P7 « Castillon »

Dossier n° : 21-3635

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

3. AFP : lancement de la procédure de création pour une durée de 15 ans sur un périmètre d'une surface totale de 79,63 hectares, dont 3,943 hectares de la commune de Castillon-en-Couserans.

60 hectares sont concernés, la réunion d'information des propriétaires a eu lieu le 17 mars 2023. L'association foncière pastorale permettra de remédier au morcellement de la propriété et de constituer une unité juridique des terres. Elle permet de proposer une utilisation plus rationnelle des fonds réunis et la réalisation d'aménagements et d'équipements réfléchis et coordonnés sur l'ensemble du périmètre. Sa gestion publique lui permet de bénéficier d'aides publiques et d'obtenir des prêts bonifiés. Elle est gérée par un syndicat dont les membres sont élus par l'assemblée générale des propriétaires.

La commune engage dans le projet 13 parcelles pour 3.943 hectares et prend d'engagement d'acquérir les biens inclus dans le périmètre de l'association dont le ou les propriétaires opèraient pour le délaissement sur la commune de Castillon-en-Couserans.

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------



CASTILLON EN COUSERANS

LE COEUR PROTÉGÉ DES PYRÉNÉES

4. Cantine scolaire : changement de prestataire de service pour la confection de repas

Les repas ne seront plus préparés par la maison de retraite, mais par l'association CASTA pour (toutes les écoles du canton (Castillon, Orgibet, Engomer, Moulis et Echeil, la crèche et le centre de loisirs)

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

5. Nouveau tarif du repas (4.60 € pour les enfants, 5.60 € pour les adultes)

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

6. Participation de la commune à hauteur de 50 % du prix des repas des enfants

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

7. Changement de lieu de la prise des repas : bâtiment « Bamalou »

Aménagement pour 16 000 € TTC (10 000 € pris en charge par le Sive et les communes rembourseront le SIVE)

Une subvention est demandée pour pouvoir aménager un réfectoire dédié et rendre le Bamalou aux activités sportives.

Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

8. Questions diverses

Candidature a été faite pour demander une classification label Bourg centre pour Castillon, ce qui permettrait d'obtenir des subventions pour les aménagements du village.

Les containers à vêtements de la place de l'école pourraient être déplacés vers les containers sur l'espace en face des pompiers.

Il faudrait faire creuser le fossé derrière les HLM si nécessaire pour faciliter les écoulements des eaux de pluie.

La séance est levée à 19H30